Les 7 règles d'or de la VISION ZERO ou comment promouvoir une culture de prévention en matière de sécurité et santé au travail

REFERENCE: SEC122
Formateur: LC ACADEMIE S.A.

2.0 Jour(s)

Description

Cette formation est reconnue en tant que formation complémentaire pour les travailleurs désignés (Arrêté ministériel du 19.11.18). Cette formation s'inscrit dans la stratégie nationale VISION ZERO (www.visionzero.lu). Elle permet de comprendre le contenu des 7 règles d'or et d'être capable de les implémenter dans son entreprise.

Objectifs

Au terme de la formation, le participant sera capable :

- d'avoir une vision générale claire des enjeux de la sécurité et de la santé au travail, et notamment de la philosophie VISION ZERO
- de comprendre le contenu des 7 règles d'or et d'être capable de les implémenter dans l'entreprise

Cette formation s'inscrit dans la stratégie nationale VISION ZERO (www.visionzero.lu). Pour la période de 2023 à 2030, un des objectifs nationaux de la VISION ZERO est la diminution de 20% du taux de fréquence global des accidents du travail, tous secteurs confondus, par rapport à 2019 (taux de fréquence de 3,71%).

Cette formation est reconnue en tant que formation complémentaire pour les travailleurs désignés (Arrêté ministériel du 19.11.18).

Le planning 2026 est disponible via ce lien : https://www.lc-academie.lu/blog

Public cible

Dirigeants, cadres, travailleurs désignés, responsables QSE, ...

Contenu

Préambule :

- Origine et historique de la démarche VISION ZERO
- Pourquoi la VISION ZERO ?
- Présentation de la Charte Nationale
- Adhésion des entreprises à la VISION ZERO

Règle d'or 1 : Renforcement de la volonté, de l'engagement et de la capacité des leaders

- Rôle et responsabilité : leadership
- Cause des accidents et des blessures
- Qui est responsable de la sécurité
- Le leadership c'est quoi ?
- La politique SST et la communication (interne / externe)
- Les consignes de sécurité

Règle d'or 2 : Identification de l'ensemble des dangers et évaluation des risques

- Pyramide de Bird
- Analyse des accidents et des incidents
- Danger vs Risque
- Perception des risques
- Comportement des personnes

Règles d'or 3 et 4 : Mettre en place un système de gestion de la sécurité et la santé au travail

- Grandes lignes d'un système de gestion de la sécurité et santé au travail
- Elaboration et mise en œuvre d'un plan d'action SST
- ISO 45001, MASE, VCA
- Label « Sécher & Gesond mat System » pour les PME

Règle d'or 5 : Utilisation d'une technologie sûre et hiérarchie des mesures de prévention

- Directive européenne sur les machines 2006/42/CE
- Entretien et contrôle périodique des machines, outils et équipements de travail
- Amélioration de l'environnement du travail (bruit, vibrations, ergonomie, éclairage, rayonnement, émissions,..)
- Principes généraux de prévention

Règle d'or 6 : Formation efficace et continue du personnel

- Evaluation de la qualification et de l'expérience requises pour les différents postes de travail
- Accueil et encadrement des jeunes et des nouveaux recrutés
- Sensibilisation du personnel
- Formations de sécurité
- Développement continu des compétences

Règle d'or 7 : Participation des salariés

- Pourquoi la participation des salariés est importante à l'amélioration des résultats sécurité ?
- Rôle des employeurs
- Rôle des salariés
- Exemple de participation des salariés

Pédagogie

Exposés théoriques, illustrations pratiques, échanges d'expériences

Indications

Pas de prérequis nécessaires